

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4607**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier des Noirettes - Aménagement des espaces extérieurs - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin, signé entre la commune de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine, ABC HLM, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et l'Etat, il est prévu le réaménagement des espaces extérieurs du quartier des Noirettes.

L'objectif de cette opération est l'amélioration du cadre de vie des habitants de ce quartier, à travers la prise en compte des usages dans ce secteur.

Cette opération permettra de :

- recomposer pour l'ensemble des résidences, des espaces de jeux et de détente, ceci comprenant entre autre l'arasement d'une butte et la reconfiguration de voies pour pompiers,
- rendre leur place aux piétons en repoussant, grâce à des aménagements ou du mobilier adéquat, les voitures vers les aires de stationnement autorisées,
- conforter ou totalement renouveler certains végétaux présents en pieds d'immeubles ou aux abords des aires de jeux.

Le contenu de cette opération a été établi en liaison avec les propriétaires et les gestionnaires de ce quartier ainsi qu'avec les habitants lors de réunions de concertation.

Le coût global de cette opération est estimé à 335 000 € TTC.

La répartition financière est la suivante :

- bailleurs HLM	46 000 €
- Communauté urbaine	46 000 €
- commune de Vaulx en Velin	112 632 €
- Anru	90 090 €
- département	40 278 €

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la participation financière de la Communauté urbaine à l'aménagement des espaces extérieurs du quartier des Noirettes à Vault en Velin, sous forme de fonds de concours à la commune de Vault en Velin, à hauteur de 46 000 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - les documents relatifs à la mise en œuvre de ces dispositions,

b) - la convention financière entre la Communauté urbaine et la commune de Vault en Velin.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 340 - fonction 824 - opération 0060.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,